

**3D DAVID NUISIBLES
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 3 000 €
SIÈGE SOCIAL : 5 PLACE DES ACACIAS
03800 GANNAT
985 380 591 RCS CUSSET**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt et un octobre,
A 10 heures,

Monsieur David DASSONVILLE,
demeurant 5 Place des Acacias 03800 GANNAT,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 € composant le capital social
de la Société 3D David Nuisibles,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- ✓ Modification de l'objet social,
- ✓ Modification corrélative des statuts,
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités de vente de produits de désinsectisation et autres produits liés ainsi que la vente sur foires et marchés et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- ✓ La réalisation de prestations liées aux opérations de dératisation, de désinsectisation, de désinfection et de nettoyage dans tous types de locaux
- ✓ La vente de produits de désinsectisation , désinfection , nettoyage autres produits liés
- ✓ La vente sur foires et marchés

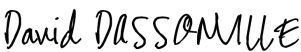
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

David DASSONVILLE

Signé par :

F0FDDF7D38D24FD...